

Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Création du Syndicat de Réalisation - Approbation des statuts - Désignation des délégués

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, associée dans le cadre d'un Syndicat Mixte (Syndicat du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons) au Conseil Régional, au Conseil Général et à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, a participé aux études préalables à l'opération d'aménagement de la ZAC du Parc Scientifique et Industriel de Besançon. Actuellement, les études de faisabilité sont terminées.

La procédure de ZAC peut désormais être engagée.

L'objet du Syndicat Mixte est donc rempli.

Cette ZAC sera créée et réalisée par les personnes publiques institutionnelles définies ci-dessus. Il s'agit d'une coopération entre les collectivités de niveaux différents, associées à une chambre consulaire. Par conséquent, et conformément au code général des collectivités territoriales, un Syndicat Mixte, établissement public à caractère administratif chargé de la réalisation du Parc Scientifique et Industriel, doit être institué. Ce Syndicat Mixte portera le nom du «Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon».

Il convient donc de procéder à :

- 1) la dissolution du Syndicat Mixte d'études du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons,
- 2) la création du Syndicat Mixte de réalisation du Parc Scientifique et Industriel de Besançon, composé :

- * de la commune de Besançon,
- * du Conseil Régional,
- * du Conseil Général,
- * de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le siège du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon sera situé à la Mairie de Besançon.

L'objet du PSI de Besançon sera :

- de reprendre et d'approuver les études de faisabilité existantes, de tirer le bilan de la concertation préalable à la ZAC du PSI,
- de réaliser le dossier de création de la ZAC du PSI,
- de créer la ZAC du PSI,
- d'élaborer le plan d'aménagement de zone et son règlement au cas où la décision de ne pas maintenir le POS de Besançon serait prise,
- d'engager la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement de zone et de la DUP préalable au projet,
- d'exercer la compétence d'expropriation ou de la déléguer,
- d'approuver le plan d'aménagement de zone de la ZAC du PSI,

- d'approuver le dossier de réalisation,
- de choisir le mode de réalisation de la ZAC (régie, convention, concession),
- d'exercer la compétence de suivi financier et la garantie des emprunts de l'opération ZAC du PSI, plus précisément assumer le risque financier de l'opération ZAC du PSI.

L'objet du PSI est également de créer une synergie technopolitaine (recherche, transferts de technologies, industrie).

La compétence du Syndicat ne s'étendra pas aux travaux primaires et la Ville conservera l'exercice du droit de préemption.

Le Comité du Syndicat sera composé de délégués désignés par chacun des membres, à raison de :

Ville de Besançon	7 délégués
Département du Doubs	5 délégués
Région de Franche-Comté	4 délégués
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	2 délégués
District (après adhésion éventuelle)	2 délégués

Les contributions des collectivités participantes s'effectueront sur la base des pourcentages suivants :

Ville de Besançon	42 %
Département du Doubs	24 %
Région de Franche-Comté	24 %
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	5 %
District (après adhésion éventuelle)	5 %

Dans l'attente de l'adhésion éventuelle du District, la part prévue de 5 % est prise en charge par la Ville de Besançon.

En matière d'aménagement, la clef de répartition pour la prise en charge des participations à l'équilibre est la suivante (total prévisionnel : 129 MF) :

Ville de Besançon	62,30 % (80 MF)
Département du Doubs	25,70 % (33 MF)
Région de Franche-Comté	8,60 % (11 MF)
CCI	3,40 % (5 MF)

Le Syndicat Mixte du PSI sera créé pour toute la durée nécessaire à la réalisation de ses missions qui seront closes lorsque l'opération ZAC du PSI de Besançon sera arrivée à son terme, notamment dans sa dimension technopolitaine.

Cette délibération sera suivie d'un arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver la dissolution du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons,
- décider la création du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon,
- adopter les projets de statuts dudit syndicat,
- désigner les 7 délégués représentant la Ville : MM. SCHWINT, VUILLEMIN, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. JEANNEROT, ANTONY, VOUILLOT, THIRODE au sein du Comité du Syndicat.

M. LE MAIRE : C'est une affaire longue et difficile. Nous en étions jusqu'à présent à un syndicat mixte d'études et nous allons passer, si vous approuvez ce rapport, à un syndicat mixte de réalisation avec la Ville bien sûr, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

M. DUVERGET : Effectivement, vous l'avez souligné vous-même, c'est une longue affaire et on ne peut que se réjouir du passage de la phase d'études au début de la phase de réalisation. C'est une longue affaire car cela fait exactement 10 ans très précisément qu'un premier dossier avait été élaboré à l'époque, du temps comme on dit chez nous, d'Edgar FAURE. C'était le projet de technopole de Besançon - Franche-Comté 1986 et ce projet de technopole, technopole étant pris au masculin c'est-à-dire au sens où il s'agissait d'une zone d'activités complémentaires entre l'Université, la recherche et un tissu industriel.

Ce projet est un immense projet pour l'agglomération bisontine, la Ville de Besançon et son rayonnement. C'est pourquoi j'en ferais volontiers, Monsieur le Maire, une illustration pour le fameux pacte dont on avait parlé il y a quelques mois entre la Ville de Besançon et la Région de Franche-Comté. Je préfère d'ailleurs de loin le terme de technopole au terme de parc scientifique et industriel. Vous utilisez parfois, dans un certain nombre de dossiers, le terme technopole mais ce n'est pas le véritable terme générique. Pourquoi je préfère le terme technopole ? Parce qu'il me paraît être beaucoup plus global qu'un parc scientifique. En effet, cette appellation pourrait selon certains, et ce n'est pas le cas de la Ville de Besançon je tiens à le préciser, mais nous sommes quatre partenaires dans cette affaire : la Ville, la Région, la Chambre de Commerce et le Département, assimiler cet ensemble à une sorte de zone industrielle des nouveaux temps mais sans plus.

Or en fait, il me semble à travers cela qu'il y ait aujourd'hui trois enjeux essentiels pour la capitale régionale et c'est pour cela qu'il est urgent de concrétiser.

Le premier enjeu, je dirais que c'est un rayonnement tout simplement local de la capitale régionale parce qu'un label technopole, il y en a aujourd'hui quelques dizaines en France, c'est être très très attractif.

Le deuxième élément, c'est qu'il faut pour cela un nouveau tissu industriel et pour le moment, on ne sent pas encore venir cet élément-là. Nous avons sur cet espace une partie de l'Université de Franche-Comté, je dirais une partie importante de la logistique de recherche et des laboratoires, une partie du vivier des chercheurs et quelques administrations sont en train également de s'installer. Mais ce qui paraît être le nerf de la guerre aujourd'hui c'est bien le tissu industriel ainsi que peut-être le développement d'un système de télécommunications de l'avenir sur ce site.

Et c'est pourquoi j'insisterai sur le troisième élément, les partenaires dans cette opération. Nous ne pouvons pas aller à cette opération à deux vitesses ; j'ai le sentiment qu'actuellement la Ville de Besançon et la Région, et je crois que ce sentiment est partagé par vous Monsieur le Maire et par M. l'Adjoint

ANTONY, vont dans un sens de concrétisation dans le cahier des charges initial, c'est-à-dire une opération d'envergure avec ce triptyque Université-recherche-entreprises et un espace d'un nouveau type. Nos autres partenaires, eux, sont peut-être soucieux d'une rentabilité plus immédiate mais dans ce domaine-là, je crois qu'il faut chercher déjà le rayonnement car nous sommes dans un système de pilotage d'un réseau technologique et il doit être piloté pour la Franche-Comté depuis Besançon. Nous ne devons pas exclure le Nord-Est du réseau mais notre vocation est bien de le piloter d'ici. Cela veut dire que si on doit rester dans une zone industrielle classique certes modernisée, nous ne pourrions jamais être à la tête de ce véritable réseau technologique. Il nous faut donc continuer à pousser ce dossier et je ne peux qu'être satisfait de ce nouveau cap, mais maintenant je crois qu'il nous faut à quatre trouver le plus rapidement possible les industries qui seront le vecteur beaucoup plus encore que peut l'être l'Université ou la recherche. Le triptyque est indissociable.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DUVERGET. J'en profite d'ailleurs pour vous remercier de la part que vous avez prise à l'évolution, peut-être un peu trop lente à nos yeux, de cette idée d'un parc scientifique. Vous avez été l'un de ceux, avec d'autres membres, qui parfois ont contribué à rapprocher les points de vue entre les quatre partenaires. C'est vrai, ce n'est pas toujours chose facile. Contrairement à vous, le terme technopole ne me convenait pas beaucoup. C'est vrai que c'est prestigieux, ça l'était presque trop à mes yeux et puis le technopole de la Région était bicéphale, il y avait la partie bisontine et la partie du Nord de la Région et effectivement il faudrait appeler cela un demi-technopole régional et moi je préférais, cela me paraissait peut-être un peu plus modeste, parc scientifique lié à la science, et industriel on retrouve un peu le triptyque que vous indiquiez mais on peut en rediscuter. Je crois que ce n'est pas une question de vocabulaire. Vous avez raison de souligner que ce qui nous intéresse, c'est l'Université, la recherche mais aussi un tissu industriel. Je crois savoir que les autres collectivités nous suivent peut-être mieux et plus facilement qu'il y a quelques années et la Chambre de Commerce vient de voter le principe et les statuts de ce syndicat mixte de réalisation du parc scientifique. Je crois que Claude JEANNEROT y était cet après-midi. Donc il est effectivement intéressant de franchir cette étape et maintenant il convient de compenser le temps que nous avons perdu à rapprocher nos points de vue, y compris d'ailleurs celui de la Région avec l'ensemble des autres partenaires.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, j'aimerais savoir pourquoi parmi les 7 délégués, il n'y a personne du Front National.

M. LE MAIRE : On applique ici une certaine proportion. Il n'y a pas suffisamment de postes pour toutes les oppositions, je crois que c'est la raison pour laquelle, dans cette désignation des 7 délégués, vous n'êtes pas représenté.

M. VIALATTE : En appui de ce que disait Jean-Claude DUVERGET à l'instant, la notion de technopole revêt une dimension évidemment toute autre de celle de parc scientifique et industriel. J'ai bien noté la réponse que vous lui avez faite et d'une certaine manière on peut la comprendre, mais la notion de technopole est aussi une notion qui est, j'allais dire déposée, en tout cas qui est identifiée au niveau national et international pour permettre aux villes de faire fonctionner ces espaces économiques de pointe en réseau, notamment à l'heure d'Internet, à l'heure de l'informatique, à l'heure du câblage et des technologies de pointe. Ce fonctionnement en réseau est organisé et la question que je voulais vous poser était la suivante : imaginez-vous inciter le syndicat de réalisation à adhérer au réseau des technopoles qui est aujourd'hui d'ailleurs très appuyé dans son fonctionnement par la DATAR et qui donne du poids à chaque technopole ?

M. LE MAIRE : Bien évidemment. A la limite, s'il fallait passer au technopole, vous savez je ne suis pas têtue à ce point-là. Nous étions partis sur un parc scientifique et industriel, la question peut même être posée en Comité Syndical pour ce nouveau syndicat mixte mais je crois que ce n'est pas cela l'essentiel. L'essentiel, c'est maintenant d'avancer, de travailler et d'y apporter un certain nombre de réponses très

précises, très concrètes. Vous avez vu d'ailleurs que la Ville prend une part primordiale dans la conduite des opérations, dans le financement, dans le nombre de délégués, etc. et je pense que c'est tout à fait logique. Mais nous ne négligeons pas les participations des autres collectivités.

M. ANTONY : Je voulais seulement apporter une petite précision, Monsieur le Maire. Dans notre esprit, il est bien question d'un technopole de Besançon, un technopole multisites dont le parc scientifique est le coeur et dont le pôle santé est le deuxième pôle. Voilà qui peut répondre aux interrogations de mes collègues.

M. LE MAIRE : Merci. Donc c'est le parc scientifique et industriel qui fait partie d'un technopole encore plus large. On parlera quand même du technopole.

M. JACQUEMIN : Juste deux remarques. La première pour dire que dans cette affaire dont la réalisation maintenant est devant nous, c'est l'équilibre budgétaire qui va être le plus difficile à conduire puisque nous aurons à assumer les investissements sans retour immédiat et que là il y a tout de même une période difficile qu'il faut bien prendre en compte. Il faudra donc que nous soyons très attentifs au budget prévisionnel de cette opération. C'est un petit peu la difficulté de ce budget qui a fait que quelques-uns ont exprimé le certain retrait signalé tout à l'heure.

La deuxième réflexion qui est liée à la première d'ailleurs, c'est que ce qui est essentiel, compte tenu de ce qu'est aujourd'hui le technopole, c'est-à-dire avant tout un concept et c'est un peu le débat qu'il y a eu entre technopole et parc industriel pour faire connaître ce concept, le préciser et en assurer la promotion pour que le technopole réussisse. C'est qu'il y ait un réel caractère d'attractivité au-delà de nos limites. Il faudra naturellement un budget de promotion et une politique d'images et de promotion assez importante, qu'il ne faudra pas négliger même si l'équilibre budgétaire en investissement est difficile au départ.

M. LE MAIRE : De toute façon, la Ville a déjà investi dans le parc scientifique pour presque 5 MF de travaux d'aménagement (voie des Montboucons, voie du 5^{ème} Lycée, etc.) qui ont déjà été réalisés et réglés par la seule Ville de Besançon. Et dans le budget prévisionnel, bien entendu plan de communication, plaquettes de présentation, etc. sont largement prévus.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.